



Doc. 12344

15 juillet 2010

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Albanie

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 1902 (2010)

Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné avec attention la [Recommandation 1902 \(2010\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur « Le fonctionnement des institutions démocratiques en Albanie » et a suivi de près les développements dans le pays depuis l'adoption de cette recommandation. A cet égard, le Comité des Ministres prend acte que les forces politiques ont renoué le dialogue suite aux efforts de médiation de l'Assemblée parlementaire et de l'Union européenne. Il se félicite du retour de l'opposition au parlement et souligne l'importance d'une participation durable et réelle à ses travaux. Il encourage toutes les parties à coopérer en vue de réaliser la réforme électorale, contribution essentielle à la solution de leurs divergences politiques. Au vu de ce qui précède, le Comité des Ministres continuera de suivre de près les développements en Albanie et adoptera une réponse définitive lors d'une prochaine réunion.

1. adoptée à la 1090e réunion des Délégués des Ministres (7 juillet 2010)

